

SEMINAIRE REGIONAL SUR LES ENJEUX DE LA FORMATION POLICIERE
DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

***DISCOURS D'OUVERTURE DE MADAME LA MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE
DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ALPHABETISATION***

19-20 Novembre 2014

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de presider la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation sur les enjeux de la formation policière dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les participants et particulièrement à toutes les délégations étrangères qui ont fait le déplacement de Lomé.

C'est un privilège pour le Togo d'accueillir ce séminaire qui s'inscrit en ligne droite avec les priorités du gouvernement togolais en matière de promotion de la femme et de la fille et en matière de développement humain durable en général.

En ma qualité de Ministre en charge de la Promotion de la femme, je ne peux que me réjouir de cette opportunité offerte à notre pays de renforcer ses capacités de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour ce faire, je voudrais avant toute chose, témoigner ma profonde gratitude à l'Organisation Internationale de la Francophonie et particulièrement au Réseau FRANCOPOL pour leur appui technique et financier qui permettra aux forces de Sécurité de disposer des outils nécessaires et des orientations stratégiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Il me plaît de saluer le leadership du Ministère de la Sécurité et de celui de la justice qui s'investissent de manière croissante dans la lutte contre ce fléau que constituent les violences faites aux femmes et aux filles. Il y a quelques jours, les trois ministères, à savoir les ministères en charge de la justice, de la sécurité et de la promotion de la femme, ont organisé l'apothéose de la journée internationale de la fille qui était dédiée à la lutte

contre les violences faites aux filles. L'analyse de la situation révèle que les sensibilisations et le dispositif en place ont permis d'accroître les dénonciations. Il est important de continuer à renforcer les actions contre les violences faites aux femmes et aux filles en tenant compte du fait que, si les dénonciations sont encore en deca des réalités, l'urgence est de veiller à la sanction en conformité avec la loi. En effet, les cas de violence sanctionnés sont encore trop peu nombreux par rapport à l'ampleur du problème. Il est donc important de monter en puissance sur la répression de violences faites aux femmes et aux filles car, à défaut de cela, nous encouragerons les agresseurs à continuer à poser leurs actes destructeurs sur les femmes et les filles, les empêchant ainsi de jouir de leurs droits, de se réaliser pleinement, de contribuer de manière optimale au développement de notre pays. A la veille du 25^{eme} anniversaire de la convention de droits de l'enfant, je suis heureuse que nous ayons une vision commune de l'urgence d'agir en réprimant toute acte de violence contre les femmes en tenant compte aussi de l'impact désastreux que ces violences contre les femmes ont sur nos enfants.

Mesdames, Messieurs,

C'est conscient des enjeux de droits, de développement social et économique et de paix que posent ces violences faites aux femmes que notre pays s'est investi a dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour les éliminer. La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre s'articule autour de trois axes : le renforcement de la position sociale et économique de la femme dans la famille et dans la société, le renforcement de la prévention et le renforcement des capacités de prise en charge de violences basées sur le genre par les différents acteurs à tous les niveaux.

Les présentations qui seront faites vous permettront d'avoir des informations plus complètes.

Permettez moi toutefois de relever que le Gouvernement togolais, en ligne avec cette stratégie, a pris de mesures juridiques et organisationnelles et communautaires. Pour ce qui est de son dispositif juridique, le pays l'a renforcé à travers :

- l'adoption en 2013, de la loi portant aide juridictionnelle au Togo, permettant aux couches les plus démunies de pouvoir ester en justice en cas de violence de tout genre ;
- les révisions successives du code des personnes et de la famille en 2012, et tout dernièrement le 13 novembre 2014 en vue d'y extirper toutes les dispositions discriminatoires à l'égard de la femme ;
- l'adoption du code de l'enfant en 2007, qui garantit l'égalité des enfants des deux sexes et les protègent contre toute forme de violence ;
- la loi portant interdiction des Mutilations Génitales Féminines au Togo en 1998 ;
- la révision en cours du code pénal qui renforce la prise en compte des violences faites aux femmes et aux filles.

En matière d'éducation, pour rendre effective la jouissance par les populations des dispositions de ces différents textes, des campagnes de formation, d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sont menées en direction des autorités administratives, traditionnelles et religieuses, des leaders communautaires et des populations, pour lever le poids des pratiques culturelles néfastes.

En matière de renforcement institutionnel, récemment, un manuel de prise en charge des victimes ainsi que des dépliants et affiches ont été développés et disséminer auprès des acteurs de terrain. Par ailleurs, un manuel de normes et procédures de création et de gestion des centres d'écoute vient également d'être élaboré. Des actions de renforcement de capacités sur les violences basées sur le genre et la prise en charge psychologique des victimes ont été menées à l'endroit des différents acteurs tels que : les forces de Sécurité, la police judiciaire, les magistrats, les leaders religieux et communautaires, les professionnels des médias et des ONG.

En matière de prise en charge des cas de violences, le gouvernement a créé des centres d'écoute, de conseils et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre et mis en place un système d'alerte précoce à travers une ligne verte qui permet les dénonciations des cas de violences.

Du fait de la nécessité de renforcer l'application de sanctions à l'égard des agresseurs de filles, le Ministère chargé de la promotion de la femme, en partenariat avec les sociétés de la place et les organisations de la société civile, a mis en place un projet d'assistance juridique pour les filles victimes de violences. Ce projet nécessite une mobilisation de financement pour assurer la sanction d'un nombre de cas avérés en conformité avec nos lois afin d'intensifier la dissuasion.

Pour une réponse communautaire et participative, le gouvernement a initié, avec l'appui des partenaires, un travail remarquable à la base, qui a abouti à l'engagement des chefs traditionnels et des leaders religieux dans la lutte d'une part, contre les pratiques socioculturelles préjudiciables aux enfants à travers une déclaration conjointe le 14 juin 2013 dite « Déclaration de Notsè » et, d'autre part, contre les violences faites aux femmes à travers les argumentaires religieux et traditionnels qui prennent en compte les pratiques socioculturelles et religieuses qui valorisent les pratiques favorables à l'épanouissement de la femme et dénoncent celles qui sont néfastes et qui perpétuent les violences à l'égard des femmes. Dans le même ordre d'idée, on note l'implication des enfants au processus de leur protection à travers la mise en place du Conseil consultatif national des enfants pour favoriser la sensibilisation et l'éducation par les pairs.

Dans le but d'intensifier les actions en cours, le gouvernement a enclenché le processus de mise en place d'un programme national de lutte contre les grossesses et les mariages précoces chez les adolescentes et un programme de lutte contre la violence faite aux filles et aux femmes.

Mesdames, Messieurs,

Malgré ces mesures et ces actions, les violences font malheureusement encore parti du quotidien de la femme au Togo, comme c'est le cas dans plusieurs pays dans le monde.

En effet, les résultats de l'étude sur les violences basées sur le genre réalisée en 2010 révèlent diverses formes de VBG dont les violences psycho morales qui sont de 91%, économiques qui sont de 34%, physiques qui sont de 41%, sexuelles qui

sont de 33%, institutionnalisées qui sont de 20% et les Mutilations Génitales Féminines qui sont de 6,9%. 22% sont dans l'ensemble des violences physiques en dehors de la famille. Elles sont répandues dans toutes les couches sociales quelles que soient le niveau d'instruction, la culture ou la religion, et se rencontrent dans plusieurs lieux publics et privés.

Ce présent séminaire, organisé par le Réseau FRANCOPOL, vient renforcer les capacités des agents de la police à mieux prendre en compte les questions des violences faites aux femmes ainsi que le dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre.

C'est pourquoi j'invite chacune et chacun de vous à accorder un intérêt particulier à ce séminaire en vue d'être mieux outillé pour une synergie d'actions.

Je suis convaincue que ce séminaire de deux jours vous permettra d'être plus sensibles aux questions de Violences Basées sur le Genre afin de relever le défi de l'instauration d'une société juste et équitable où règnent la paix et la concorde entre les Hommes, ce qui nous interpelle tous en tant qu'acteurs de développement.

Mesdames, Messieurs, cher(e)s participants et participantes,

Je ne saurai terminer sans réitérer ma profonde gratitude au Chef de l'Etat, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE qui a accepté que ce séminaire ait lieu à Lomé, à l'Organisation Internationale de la Francophonie pour son appui multiforme, au Réseau FRANCOPOL pour son appui technique, aux participants et participantes pour leur disponibilité permanente. Je tiens aussi à dire un grand merci à toutes les forces de sécurité pour leur contribution à la lutte contre les violences faites aux femmes. Je remercie par la même occasion tous les autres acteurs nationaux et internationaux qui se battent pour l'élimination des violences faites aux femmes, un fléau qui est aussi un frein à la promotion d'une culture de la paix, gage de tout développement humain durable.

C'est sur ces mots que je déclare ouvert au nom du gouvernement togolais, le
« Séminaire sur les enjeux de la formation policière dans la lutte contre les violences
faites aux femmes »

Je vous remercie !